

## INSCRIPTION DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017 AU 8 SEPTEMBRE 2017

**Matin : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h**

**Après-midi : du lundi au jeudi de 13h30 à 17h**

*Attention, pas d'inscription le vendredi après-midi*

### ■ VOUS DEVEZ :

- Remplir la fiche d'inscription
- Indiquer clairement le kilométrage exact et votre domiciliation bancaire.
- Fournir **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire.

**N'ATTENDEZ PAS LES DERNIERS JOURS,  
NE VOUS DÉPLACEZ PAS**

### ■ ADRESSEZ VOTRE DOSSIER A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR

Service Transports scolaires  
Quartier Précoumin - Route de Toulon  
83340 LE LUC EN PROVENCE

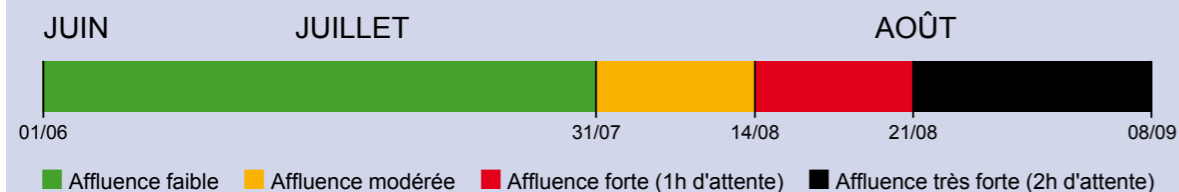
### ■ N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE SERVICE TRANSPORTS :

- par téléphone au 04.98.10.43.55
- par mail : [transportscolaire@coeurduvar.com](mailto:transportscolaire@coeurduvar.com)
- site internet pour télécharger le dossier : [www.coeurduvar.com](http://www.coeurduvar.com) (onglet Transports scolaires)

### ■ SI VOUS DEVEZ VOUS DÉPLACER À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR

#### ATTENTION "BISON FUTÉ" voit

- Rouge du 14 août au 18 août
- Noir du 21 août au 8 septembre



## TRANSPORTS SCOLAIRES

*Utilisation d'un véhicule particulier*



2017-2018

2017-2018

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR

#### Service Transports scolaires

Quartier Précoumin - Route de Toulon - 83340 LE LUC EN PROVENCE

Tél. 04 98 10 43 55 - Fax : 04 94 99 56 75

Email : [transportscolaire@coeurduvar.com](mailto:transportscolaire@coeurduvar.com)

Site web : [www.coeurduvar.com](http://www.coeurduvar.com)

## NOTICE D'INFORMATION

### Utilisation d'un véhicule particulier

#### CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

##### ■ TRAJET

- 1 seul aller-retour par jour scolarisé pour les 1/2 pensionnaires.

##### ■ DISTANCE DOMICILE-ÉTABLISSEMENT

- habiter à une distance égale ou supérieure à 1,5 km de l'établissement scolaire requis.

##### ■ ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE REQUIS

- fréquenter l'établissement le plus proche du domicile de l'élève dispensant le niveau d'enseignement requis (premier et second degré)

##### ■ CETTE AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT EST ACCORDÉE :

- En cas d'absence de transport spécial scolaire ou de transport public permettant à l'élève de rejoindre son établissement scolaire aux horaires officiels d'entrée et de sortie.

##### ■ SI VOUS REMPLISSEZ CES CONDITIONS, VOUS DEVEZ :

- Remplir la fiche d'inscription, à l'aide de la notice explicative page 3.

## NOTICE EXPLICATIVE DE LA FICHE D'INSCRIPTION

### pour l'utilisation d'un véhicule particulier

- Cette fiche doit être remplie de manière exacte et complète en suivant les indications ci-après.
- Elle doit être retournée **avant le 31 octobre 2017 dernier délai** à la Communauté de Communes.
- En cours d'année scolaire, vous devez **nous informer par courrier** adressé à la Communauté de Communes **de tout changement de situation** (exemples : déménagement, changement d'établissement scolaire, de régime, d'interruption de scolarité...).

##### ■ 1 - ETAT CIVIL

- concerne l'élève et les parents (écrire de façon lisible), bien préciser l'adresse et le téléphone.

##### ■ 2 - ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

- préciser le nom et l'adresse exacts de l'établissement et de la commune.
- préciser la classe, l'option, ainsi que la qualité de l'élève.

##### ■ 3 - DISTANCE DOMICILE-ÉTABLISSEMENT

- Cette partie ne concerne que les parents utilisant leur véhicule particulier pour emmener l'enfant **du domicile à l'établissement scolaire**.

L'indemnité allouée par le Conseil Régional PACA est accordée **uniquement en l'absence de ligne régulière ou de service spécial desservant l'établissement**.

- **Préciser le kilométrage du trajet aller (source Mappy).**

- **Compléter vos coordonnées bancaires.**

- **Joindre obligatoirement le RIB.**

##### ■ 4 - DATER ET SIGNER